

Offre Starbucks de GO Transit en 2024

(l'« Offre »)

OFFRE OFFICIELLE – CONDITIONS (« CONDITIONS »)

1. DESCRIPTION DE L'OFFRE : Dans cette offre, les participants auront la chance de recevoir cent (100) « Étoiles » Starbucks en s'inscrivant pour recevoir les communications marketing de GO Transit et en effectuant au moins trois (3) trajets aller-retour sur GO Transit et en payant le tarif avec leur carte PRESTO physique ou leur carte PRESTO sur un appareil mobile au cours d'une semaine unique pendant la période de l'offre (telle qu'elle est définie ci-dessous).
 - COMMENT PARTICIPER À L'OFFRE : L'offre commence à 00 h 01, heure normale de l'Est (HNE), le lundi 11 novembre 2024 et se termine à 23 h 59 HNE le vendredi 20 décembre 2024 (« période de l'offre »). La période de l'offre peut être prolongée ou terminée plus tôt à la discrétion de Metrolinx sans préavis. Pour vous inscrire à l'offre, le participant doit s'inscrire pour recevoir les communications marketing de GO Transit l'adresse <https://cloud.email.gotransit.com/2024-starbucks?lang=fr> et effectuer au moins trois (3) trajets aller-retour sur GO Transit et payer le tarif avec sa carte PRESTO physique ou sa carte PRESTO sur un appareil mobile entre 00 h 01 le lundi et 23 h 59 le vendredi de la même semaine (« semaine unique ») pendant la période de l'offre (« Exigences de l'offre »). Un (1) aller-retour est complété lorsque vous prenez le GO Transit depuis n'importe quelle gare GO ou arrêt vers n'importe quelle autre gare GO ou arrêt deux fois dans la même journée. Aux fins de cette offre, GO Transit comprend tout autobus GO et tout train GO. Seule une (1) offre par personne peut être réclamée par semaine pendant la période de l'offre. Cette offre est valable jusqu'à ce qu'un total de 25 000 codes d'étoiles soient émis.
2. DESCRIPTION DE LA RÉCOMPENSE OFFERTE : Dans cette offre, les participants recevront un (1) code d'étoile (« code d'étoile » ou « Récompense de l'offre ») qui correspond à cent (100) Étoiles Starbucks et qui peut être échangé dans les magasins Starbucks participants au Canada contre des articles alimentaires et des boissons gratuitement. Ce ne sont pas tous les magasins Starbucks qui honorent les niveaux d'échange d'étoiles. Le code d'étoile doit être accepté tel qu'il est attribué et est valide jusqu'au 15 février 2025. Le code d'étoile n'a aucune valeur de remboursement en argent et n'est pas valide s'il est reproduit, transféré, cédé ou vendu. Metrolinx se réserve le droit, à sa seule discrétion, de substituer une autre récompense pour une valeur monétaire égale ou supérieure si la récompense offerte décrite ci-dessus ne peut être fournie pour quelque raison que ce soit.

Les étoiles converties à partir de la récompense offerte sont soumises aux [conditions d'utilisation](#) des Récompenses Starbucks. En conséquence, les étoiles converties à partir du code d'étoile seront automatiquement ajoutées au compte des Récompenses Starbucks du participant dans les 24 heures suivant le clic du participant sur le lien fourni par GO Transit et les étoiles expireront six mois après le mois civil au cours duquel ces étoiles ont été converties. Par exemple, si le code d'étoile a été converti en étoiles le 15 décembre 2024, celles-ci expireront le 1^{er} juillet 2025. Les étoiles sont personnelles à chaque personne et ne peuvent pas être vendues, transférées, cédées, partagées avec des membres de la famille, des amis ou d'autres personnes, ni utilisées à des fins commerciales.

3. COMMENT RÉCLAMER LA RÉCOMPENSE DE L'OFFRE : Une fois que le participant a rempli les conditions de l'offre telles qu'elles sont décrites à l'article 2 des conditions, le participant sera contacté par courriel (« Contact ») par GO Transit et se verra remettre un (1) code d'étoile jusqu'à épuisement des stocks. Pour réclamer le code d'étoile, le participant doit avoir ou créer un compte de Récompenses Starbucks. Veuillez consulter starbucks.ca/rewards pour obtenir des renseignements sur le programme Récompenses Starbucks.
4. CONFIDENTIALITÉ : Conformément au paragraphe 39(2) de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, nous vous informons que, en vous inscrivant à la présente offre, des renseignements personnels vous concernant, comme votre nom complet, le code postal, l'adresse de courriel et le numéro de téléphone sont recueillis aux fins de la participation à des activités promotionnelles. Les questions concernant cette collecte de renseignements doivent être adressées à l'agent principal de la protection de la vie privée, Metrolinx, 97, rue Front Ouest, 2^e étage, Toronto (Ontario), M5J 1E6, (416) 202-5941. En acceptant une offre de récompense, le participant accepte que Metrolinx et/ou Starbucks puissent utiliser son nom et/ou des renseignements sur la récompense offerte à des fins promotionnelles sur tout support, qu'il soit actuellement connu ou développé à l'avenir, y compris, mais sans s'y limiter, tout support basé sur Internet, à tout moment et à perpétuité, sans compensation supplémentaire ni préavis. Le traitement de tous les renseignements personnels par Metrolinx est régi par la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*.
5. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ : En s'inscrivant à la présente Offre, les participants conviennent que Metrolinx et Starbucks ne seront pas responsables a) des courriels, numéros de téléphone ou autres communications en retard, perdus, volés, endommagés, embrouillés, incomplets, mal acheminés ou non distribuables; b) des erreurs, omissions, interruptions, b) les suppressions, défauts ou retards dans l'exploitation ou la transmission de l'information, qu'ils découlent de défaillances ou de défaillances techniques ou autres du matériel informatique, des logiciels, des appareils de communication, des lignes de transmission ou de la corruption des données; le vol, la destruction, l'accès non autorisé au matériel d'accès ou la modification du matériel d'entrée; (d) les blessures, les dommages ou les pertes pour toute personne ou tout bien résultant en tout ou en partie, directement ou indirectement, de la participation à la présente offre (y compris, sans s'y limiter, les dommages causés à tout système informatique résultant de l'accès ou du téléchargement de renseignements liés à la présente offre) ou à toute activité liée à l'offre ou de l'acceptation, de la possession, de la participation, de l'utilisation ou de l'utilisation abusive d'une récompense offerte; e) les communications électroniques non distribuables ou réacheminées à partir de la boîte de réception ou de la boîte vocale d'une personne en raison de toute forme de filtrage actif ou passif, y compris, sans s'y limiter, le filtrage des pourriels; ou espace insuffisant dans le compte de courriel du participant pour recevoir des messages électroniques ou des messages vocaux.
6. GÉNÉRALITÉS : L'offre est assujettie à toutes les lois fédérales, provinciales, municipales et locales applicables. En participant à l'offre, les participants acceptent de se conformer à ces conditions et aux décisions de Metrolinx et de Starbucks, dont les décisions sont définitives et

exécutoires dans toutes les questions liées à cette offre. Les participants qui ne se sont pas conformés aux présentes conditions sont disqualifiés. L'offre est valable jusqu'à ce que 25 000 codes d'étoiles soient émis. Metrolinx et Starbucks se réservent le droit, à leur seule discrétion et sans préavis, de modifier, d'annuler, de résilier ou de suspendre cette offre à tout moment. Les rubriques des paragraphes ne sont que des références et ne doivent pas avoir une incidence sur l'interprétation des présentes conditions. Aucune correspondance ne sera établie par Metrolinx, sauf avec le participant tel qu'il est indiqué à la section 4 ci-dessus. Si une disposition des présentes conditions est déclarée invalide ou inapplicable, cette disposition sera réputée modifiée dans la mesure où cela est nécessaire et possible pour la rendre valide et exécutoire. En tout état de cause, l'inapplicabilité ou l'invalidité d'une disposition ne touchera aucune autre disposition des présentes conditions.

Metrolinx et Starbucks se réservent le droit, à leur seule discrétion, de disqualifier de la présente offre et de toute offre future ou de toute autre promotion menée par Metrolinx et Starbucks, toute personne qu'ils croient altérer le processus d'inscription ou le fonctionnement de l'offre, agir en violation des présentes conditions, de manière déloyale ou perturbatrice, ou dans l'intention d'importuner, d'abuser, de menacer ou de harceler toute autre personne. TOUTE TENTATIVE D'UN PARTICIPANT OU DE TOUTE AUTRE PERSONNE D'ENDOMMAGER OU DE MINER DÉLIBÉRÉMENT LE FONCTIONNEMENT LÉGITIME DE CETTE OFFRE PEUT CONSTITUER UNE VIOLATION DES LOIS CRIMINELLES OU CIVILES. SI UNE TELLE TENTATIVE EST FAITE, METROLINX ET STARBUCKS SE RÉSERVENT LE DROIT DE DEMANDER DES DOMMAGES-INTÉRÊTS À CETTE PERSONNE DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI.

For English Terms and Conditions, visit:

https://assets.metrolinx.com/image/upload/Documents/GO/Offer_Rules_Starbucks.pdf